



## Bâtiment : Novabuild ouvre un guichet unique pour simplifier les avis techniques

Pays de la Loire – Novabuild lance le dispositif ID+ avec le CSTB. Objectif : aider les entreprises régionales du bâtiment dans leur démarche d'innovation. Ce guichet unique, piloté par Emilie Bouchez, vise à informer, orienter et accompagner les entreprises pour la mise sur le marché d'une innovation technique ou d'un nouveau mode constructif. « Toutes les innovations ne nécessitent pas la délivrance d'un avis technique par le CSTB pour être mises en œuvre, indique la chef de projets. Une Atex ou un DTA (Appréciation technique d'expérimentation ou Document technique d'application NDLR), délivrés par un comité d'experts mandatés par le CSTB, peuvent suffire ».

L'avis technique, un parcours de longue haleine. En effet, 9 mois sont nécessaires aux experts du CSTB pour instruire un dossier avant la délivrance du avis technique. Auquel s'ajoute en amont la constitution par l'entreprise d'un dossier d'étude et de preuve de concept sur chantier avant l'instruction. « Entre la R & D, les essais en laboratoire et les essais sur chantier, il faut entre trois et quatre ans pour aboutir une innovation, témoigne Teddy Poizat, directeur technique de Tdefia, contractant général, spécialiste de la charpente métallique à Saint-Herblain. Sans compter qu'entretemps la réglementation peut avoir changé et il faut parfois requalifier un produit pour

obtenir ce sésame ». Une démarche de progrès. Demandés par les bureaux de contrôle pour pouvoir faire assurer les chantiers en dommage ouvrage, les avis techniques ne sont pourtant pas obligatoires. ID+ a été conçu pour aider les entreprises à choisir la bonne procédure d'évaluation auprès du CSTB, réfléchir à leur marché ou au positionnement de leur innovation, se tenir informées de la réglementation et à préparer leur dossier d'instruction. « Faire des contraintes normatives une démarche de progrès, tel est l'objectif du dispositif, » argue Pierre-Yves Legrand, directeur du cluster Novabuild. Pour le CSTB, ce partenariat déjà initié dans 5 régions, doit permettre de lever les freins à l'innovation. C'est aussi l'assurance de voir se présenter des dossiers complets et de raccourcir les délais avant le début de leur instruction. Pour l'heure ID+, ciblant les ETI, est réservé aux entreprises adhérentes de Novabuild. Chiffres-clés. Le CSTB délivre 800 avis techniques par an au niveau national dont 200 à 300 pour des nouveaux produits. Les Pays de la Loire se classe 3e dans la production d'innovations. En 2013-2014, 9% des Atex et DTA délivrés en France l'ont été pour des produits et procédés innovants développés par des entreprises de la région Pays de la Loire